

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Gélinas

<https://www.cadre21.org/membres/a087c79238301053ff1630bf>

Date d'obtention : 2025-09-26 17:41:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Notre rôle est de rapidement dresser un portrait de la situation en :

Cueillette de données auprès de la victime et de la personne qui signale. Il est important de rassurer

Évaluation à l'aide de la grille proposée

Transfert service policier pour protection de l'intégrité

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que mon rôle est de recueillir l'info concernant des situations où les impacts sont vécus aussi à l'école.

Il est important de confisquer l'appareil pour éviter la propagation.

Nous avons un rôle d'éducation

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Confisquer l'appareil, compte tenu de la nouvelle loi ministérielle en lien avec les cellulaires...ceux-ci ne sont pas permis